



Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation du 02 novembre 2021
Séance du 08 novembre 2021

Sous la présidence de M. Alain HIPPE, Maire
Secrétaire de séance : BURGER Eric
Elus : 15 - En fonction : 15 - Présents ou représentés : 15

Présents : HIPPE Alain, SCHOLLER Manuela, BURGER Eric, ENTZMINGER Christelle,
SCHMITT Martine, GIRARDIN Pierre, HANSS Eric, KLEIN Lucie, MAHLER Rémy, MATHIS
Andréa, MATHIS Toni, REBER Philippe, SCHLEIFER Daniel, SPEICH Nicolas, STAATH Pascal

ORDRE DU JOUR

- 1) Election du secrétaire
- 2) Approbation du compte rendu du 20 septembre 2021
- 3) Mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement d'un permis d'aménager afférent à l'urbanisation rue de la chapelle
- 4) Subvention aux associations 2021
- 5) Location parcelles communales 2021
- 6) Loyers logements communaux 2021
- 7) Divers

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Création d'une aire de lavage

Accepté à l'unanimité

Election du secrétaire de séance : BURGER Eric

Approbation du compte-rendu du 20 septembre 2021 – approuvé à l'unanimité

1/ 1.1 Marchés publics

Mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement d'une Permis d'Aménager afférent à l'urbanisation rue de la Chapelle

DCM23-2021

Monsieur le Maire rappelle le classement de certaines parcelles situées rue de la Chapelle en zone à urbaniser dans le PLUi.

Il propose de lancer la procédure d'urbanisation de ces parcelles et informe les membres du conseil municipal qu'il convient de se faire accompagner par un maître d'œuvre pour mener à bien cette procédure.

Il présente l'offre de maîtrise d'œuvre du bureau d'étude M2I afférente à cette urbanisation, chiffrée à **2 925€** HT et incluant les prestations suivantes :

- Etablissement des pièces techniques du Permis d'Aménager
- Etablissement des pièces graphiques du Permis d'Aménager
- Etablissement des pièces administratives du Permis d'Aménager et compilation
- Le suivi du Permis d'Aménager en phase instruction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **CONFIRME** la nécessité de faire appel à un maître d'œuvre pour l'établissement d'un Permis d'Aménager afférent à l'urbanisation du secteur rue de la Chapelle.
- **VALIDE** l'offre faite par le bureau d'études M2I d'un montant de **2 925€** HT
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis et tous les documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Vote Pour 14
Abstention 1

2/ 7.5 Subventions

Subventions aux associations 2021

DCM24-2021

Le Conseil Municipal,

Considérant les engagements des associations au niveau de la formation, de l'encadrement des jeunes, des animations locales dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs,

- **DECIDE** de fixer les subventions de fonctionnement suivantes pour l'exercice 2021 :

Associations locales

- 400€ à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 150€ à l'Association des Arboriculteurs
- 175€ au Club du 3^{ème} âge
- 175€ au Club Epargne
- 250€ au Club de Gymnastique entretien
- 650€ au Football Club d'Alteckendorf
- 150€ à la Paroisse Protestante
- 400€ à la Société de Musique ALSATIA
- 250€ à l'association INNTALER ECHO

Autres associations

- 250€ à l'Association CARITAS antenne de Hochfelden

Adopté à l'unanimité

3/ 3.3 Locations Location de parcelles communales 2021

DCM25-2021

- **VU** le montant du loyer de l'année 2020 des parcelles communales mises en location,
- **VU** la variation de l'indice départemental des fermages pour le Département du Bas-Rhin,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer la hausse de 1.09 % au loyer annuel de location des parcelles communales.
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision

Adopté à l'unanimité

4/ 3.3 Locations Loyers logements communaux 2022

DCM26-2021

Vu la valeur l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre 2021 à 131.67

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** de fixer les loyers des logements communaux pour l'année 2022 comme suit :
 - 473.10 €uros (quatre cent soixante-treize euros et dix cents) avec une avance de charge de 60€ (soixante euros) par mois pour le logement de la salle plurifonctionnelle loué à Madame Christine CLERGET.
 - 447.35 €uros (quatre cent quarante-sept euros et trente-cinq cents) par mois pour le logement de la gare loué à Madame Sylviane GEYER,

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité

5/ 1.1 Marchés Publics Création d'une aire de lavage

DCM27-2021

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des matériels tracteur tondeuses véhicule dont dispose le service technique de la commune. Il indique qu'il faudrait prévoir une aire de lavage pour permettre le nettoyage de cet ensemble.

L'emplacement existant situé à côté du hangar communal après modification et mise aux normes pourrait accueillir cette aire de lavage.

Il présente le devis de l'entreprise WICKER d'un montant de **15 076.70€ HT** comprenant :

- Démolition de la dalle existante et évacuation
- Fourniture et pose de regard de dessablage
- Raccordement au regard assainissement
- Fourniture et pose d'un séparateur à hydrocarbure en acier
- Préparation pour pose de dallage y compris façon des pentes et compactage
- Coffrage de dalle béton
- Fourniture et mise en œuvre de dallage extérieur en béton
- Raccord en enrobé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **VALIDE** les travaux de création d'une aire de lavage et le devis de l'entreprise WICKER d'un montant de **15 076.70€ HT**
- **AUTORISE** le Maire à signer le devis y afférent et tous documents administratifs ou comptables se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité
